

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'IMPLANTATION PORTE PAR LA SAS SOLEIA 44 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'UNE SURFACE D'ENVIRON 39 HA AU LIEU-DIT «LA PIECE DES TAILLES», COMMUNE DE MARON,

Par arrêté n°36-2021-03-09-001 du 9 mars 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **mercredi 7 avril 2021 à 9 heures au vendredi 7 mai 2021 à 17 heures**.

Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire-enquêteur est Monsieur BOURROUX Gilles, en cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'État de la préfecture de l'Indre à l'adresse suivante :

<http://www.indre.gouv.fr/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Urbanisme>

- sur support papier, en mairie de MARON. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;

- sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires – Cité administrative Bâtiment B – 36000 CHATEAUROUX - du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h - sur rendez-vous par téléphone au 02 54 53 21 65 ou 02 54 53 21 59.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Maron Route de Châteauroux 36120 MARON, à l'attention du commissaire-enquêteur.

- par courriel à l'adresse suivante : ddt-ep-maron@indre.gouv.fr

Les observations ainsi formulées sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de MARON aux jours et heures suivants :

- **Le mercredi 7 avril 2021 de 9 heures à 12 heures ,**
- **Le samedi 17 avril 2021 de 9 heures à 12 heures,**
- **Le lundi 26 avril 2021 de 14 heures à 17 heures**
- **Le vendredi 7 mai 2021 de 14 heures à 17 heures .**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de MARON, à la Direction Départementale des Territoires et sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.indre.gouv.fr/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Urbanisme> , à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur BOURROUX Gilles – commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique : Mairie de Maron – route de Châteauroux 36120 MARON

SAS SOLEIA 44 – 18 bis Avenue de Vertonne – 44120 VERTOU

Courriel : solaire@jpee.fr